

Intervention du Premier Ministre Jean Henry Céant au forum virtuel sur le changement climatique

Haïti, mon pays, est un état insulaire de la Caraïbe qui occupe le tiers de l'île (27500 km²) du même nom. Localisée en pleine trajectoire des cyclones ou ouragans, elle subit fréquemment les épisodes chauds d'El Nino/ENSO. Situé sur une zone de failles tectoniques majeures séparant les plaques Caraïbes et Amérique du Nord. Selon l'index mondial sur le changement climatique, Haïti est le troisième pays le plus touché par les événements climatiques. La température moyenne a augmenté de plus de 1 degré entre 1973 et 2003. Les conditions météo extrêmes et variables ont alterné entre grande sécheresse durant la saison sèche et fortes tempêtes et ouragans pendant la saison des pluies, généralement entre Août et Novembre. Des changements sont observés au niveau de la fréquence et de l'intensité des pluies saisonnières ainsi que des ouragans et des tempêtes tropicales, ce qui conduit à des inondations et à l'érosion des bassins versants, ces conséquences sont exacerbées par une sévère dégradation généralisée de l'environnement.

Haïti est l'un des pays les plus déboisés dans le monde. La couverture forestière est estimée à 1,5 pour cent, comparativement à 25 pour cent en 1927. Seuls les départements du sud (Sud, Grande Anse, Sud-Est, Ouest et les Nippes) ont une quelconque couverture existante.

De plus, les plaines côtières contenant d'importantes nappes phréatiques sont de plus en plus sujettes au phénomène de salinisation ce qui commence à devenir une problématique inquiétante surtout en ce qui a trait à la disponibilité des ressources en eau directement exploitables pour la consommation humaine. L'élévation du niveau marin a déjà occasionné des déplacements de population et des pertes économiques considérables. Le charbon de bois et le bois de chauffage sont les sources d'énergie qui représentent la principale cause du déboisement, 70 pour cent du bois récolté, est utilisé pour faire du charbon. En l'absence de sérieux efforts d'adaptation, cela aura des conséquences graves sur les ressources en eau, la terre, les cultures, et les forêts

Les projections pour les prochaines années indiquent que les températures moyennes annuelles dans l'océan atlantique et les caraïbes augmenteront entre les années 2020 et 2080 avec un rythme de plus en plus accéléré. Le niveau de la mer continuera de monter (environ 1.8 millimètres par an) ce

qui aggravera encore plus les problèmes d'inondation et d'érosion dans les départements côtiers.

Le gouvernement haïtien met déjà en place des actions pour construire une résilience au changement climatique, en réduisant la vulnérabilité de notre territoire face au dérèglement climatique en améliorant la compréhension des phénomènes, en adoptant des politiques ambitieuses de protection des côtes et la biodiversité et en ayant une vision prospective de l'aménagement du territoire. Le gouvernement met déjà en route un vaste programme de reboisement à travers la construction de 14 centres de germoplasmes et de propagation végétale. Des initiatives du secteur privé pour trouver une alternative au charbon de bois utilisé comme combustible pour la cuisson, les blanchisseries et les boulangeries sont supportées aussi par le gouvernement.

Conformément aux objectifs de son Plan Stratégique de Développement (2012-2030), et en ligne avec les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES), le gouvernement haïtien a élaboré sa contribution au COP 21 à travers un document stratégique intitulé : Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN) publié par le Ministère de l'Environnement.

A travers cette Contribution, Haïti entend :

1. Améliorer sa résilience face aux catastrophes liées au changement climatique ;
2. Répondre aux pertes et dommages causés par les phénomènes climatiques extrêmes ;
3. Contribuer à l'effort mondial de limitation de l'augmentation de la température de la planète en dessous de 2°C.

Ce document fixe les orientations sur lesquelles reposeront les actions de l'État haïtien au cours des quinze prochaines années pour s'adapter aux changements climatiques et réduire de 31% ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à un scénario tendanciel, d'ici à 2030. Avec cet effort, Haïti demeure l'un des pays du globe terrestre les moins émetteurs de GES.

De manière précise, les priorités du gouvernement en matière d'adaptation aux changements climatiques sont :

- La gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ;

- La gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ;
- La préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- L'information, l'éducation et la sensibilisation de la population.

Afin de réduire les impacts des changements climatiques sur le pays, les principales actions que le gouvernement haïtien s'engage à mener d'ici 2030 sont :

- L'intégration dans les stratégies sectorielles de développement des effets des changements climatiques ;
- L'aménagement des 15 bassins versants stratégiques les plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes suivant le schéma d'aménagement du territoire ;
- La protection des zones côtières face aux impacts des changements climatiques ;
- Le développement de la bioéconomie, de l'agriculture climatique-intelligente et biologique.

Haïti a été l'un des pays à avoir fait le plaidoyer pour la mise à disposition des pays en développement de fonds additionnels pour la lutte contre les effets des changements climatiques. Nous allons tout mettre en œuvre dès maintenant, pour qu'à partir de 2020 Haïti puisse bénéficier équitablement des fonds disponibles pour les PMA signataires de l'Accord, pour la mise en œuvre de projets visant la lutte contre les effets du changement climatique au pays (inondation, sécheresse,...).

Le cadre institutionnel pour la mise en œuvre des actions dans le domaine du changement climatique repose essentiellement sur le Ministère de l'Environnement à travers sa direction de lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement que je dirige a pris, il y a tout juste deux mois, l'engagement devant le Parlement de placer la question environnementale parmi ses priorités, la création récente d'une Agence nationale de gestion des résidus solides (ANGRS) en est la première manifestation. D'autres actions sont en cours de préparation dont un certain nombre directement lié à la problématique du changement climatique.

La République d'Haïti est prête à faire bouger l'agenda en liaison avec nos voisins des Caraïbes et en étroite concertation avec tous les acteurs concernés.